

Rapporteur : Mme Virginie DOUET

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

La présente délibération a pour objet d'approuver le compte administratif 2023.

Après le compte de gestion, il convient de poursuivre l'approbation des comptes financiers pour l'année 2023. Le compte administratif du maire traduit l'exécution comptable des crédits ouverts au cours de l'exercice écoulé et permet ainsi de mesurer le niveau de leur réalisation et de déterminer les résultats qui s'en dégagent.

L'exécution du budget 2023 fait apparaître les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit
Résultat 2022 reporté	0 €	0 €	1 107 868 €	0 €	1 107 868 €	0 €
Opérations de l'exercice	47 503 686 €	44 023 829 €	12 641 858 €	12 620 367 €	60 145 544 €	56 644 197 €
TOTAUX	47 503 686 €	44 023 829 €	13 749 726 €	12 620 367 €	61 253 412 €	56 644 197 €
Résultats de clôture	3 479 857 €		1 129 358 €		4 609 215 €	
Restes-à-réaliser			4 964 391 €	2 912 234 €	2 052 157 €	
Résultat RR			2 052 157 €			
RÉSULTATS DÉFINITIFS	3 479 857 €		3 181 515 €		6 631 372 €	

A – La section de fonctionnement :

Prévision (équilibrée) des recettes et des dépenses : 47 006 738 €. Avec un autofinancement prévisionnel de 3 479 857 € brut (soit 7,37 % des recettes courantes pour financer les investissements et rembourser les emprunts).

A la clôture des comptes, la Commune a encaissé 47 503 686 € (1,01 % de recettes en plus). Et elle a dépensé 44 023 829 € (soit 92,67 % de taux de réalisation), ce qui lui a permis de dégager, au final, un excédent de 3 479 857 € (soit 7,33 % des recettes courantes pour financer les investissements et rembourser les emprunts).

_ pour mémoire : évolution du fonctionnement depuis le début du mandat :

	2021		2022		2023	
	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES
Prévision BP	44 157 507 €	44 157 507 €	44 836 682 €	44 836 682 €	47 006 738 €	47 006 738 €
Réalisé CA	47 053 625 €	41 907 034 €	46 898 059 €	42 672 802 €	47 503 686 €	44 023 829 €
Solde	5 146 591 €		4 225 257 €		3 479 857 €	

Fonctionnement Recettes :

<i>Chap.</i>	<i>Libellé</i>	<i>BP</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Taux d'exécution</i>
013	Atténuations de charges	300 000,00 €	93 967,15 €	31,32%
70	Produits services	1 427 626,00 €	1 120 835,61 €	78,51%
73	Impôts et taxes	36 416 284,00 €	36 431 547,64 €	100,04%
74	Dotations et participations	8 689 663,00 €	9 430 815,34 €	108,53%
75	Autres produits de gestion courante	79 165,00 €	113 218,32 €	143,02%
Total des recettes de gestion courante		46 912 738,00 €	47 190 384,06 €	100,59%
77	Produits exceptionnels	94 000,00 €	313 302,15 €	333,30%
Total des recettes réelles de fonctionnement		47 006 738,00 €	47 503 686,21 €	101,06%
042	Opérat. Ordre transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL		47 006 738,00 €	47 503 686,21 €	101,06%

Le produit des services comprend, les différentes redevances perçues auprès des usagers (enfance, petite enfance, culture, sport...), les produits des régies, et enfin les redevances d'occupation du domaine public qui ont été en forte augmentation cette année.

Le chapitre des impôts et taxes a été parfaitement réalisé et cela dans la ligné de sa prévision budgétaire, 17.196.580 € concernant la fiscalité directe (TH TF TFNB, 73111), 12.238.758 € pour l'attribution de compensation (73211), la dotation de solidarité communautaire pour 460.872 € (73212), 4.315.300 € au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources (73221), 1.490.199 € pour le fonds de solidarité des communes (73222), la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement pour 495.685 € (7381), enfin pour un montant global de 430.623 € concernant la taxe électricité (7351), la taxe sur les pylônes électriques (7343) et la taxe locale sur la publicité extérieure (7368).

Le chapitre des dotations et participations (Chap.74) a lui aussi été réalisé largement puisqu'il atteint un taux d'exécution de plus de 108 %, et concernant entre autres la dotation de solidarité urbaine (3.805.438 € au 74123), la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (2.233.385 € au 748313), les montants des compensations au titre des exonérations des taxes foncières (875.453 €), enfin les subventions divers (7478).

Comme l'année précédente la Ville a recouvré au titre des produits exceptionnels, un volume d'indemnités d'assurance plus important qu'attendu.

Le chapitre des atténuations de charges regroupe principalement les remboursements de rémunération du personnel par les organismes de sécurité sociale et l'assureur de la Ville, en cas d'arrêt de travail. Il varie donc selon le nombre d'agents concerné et surtout le délai de traitement par les organismes chargés du remboursement.

Fonctionnement Dépenses :

Chap.	Libellé	BP	Réalisé	Taux d'exécution
011	Charges à caractère général	8 229 155,00 €	7 630 547,48 €	92,73%
012	Charges de personnel	25 555 668,00 €	25 286 888,54 €	98,95%
65	Autres charges de gestion courante	8 025 030,00 €	7 993 487,03 €	99,61%
Total des dépenses de gestion courante		41 809 853,00 €	40 910 923,05 €	97,85%
66	Charges financières	889 920,00 €	831 146,20 €	93,40%
67	Charges exceptionnelles	113 350,00 €	111 486,40 €	98,36%
022	Dépenses imprévues	100 000,00 €	0,00 €	0,00%
Total des dépenses financières		1 103 270,00 €	942 632,60 €	85,44%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		42 913 123,00 €	41 853 555,65 €	97,53%
023	Virement à la section d'investissement	2 029 115,00 €	0,00 €	0,00%
042	Opérat. Ordre transfert entre sections	2 064 500,00 €	2 170 273,79 €	105,12%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 093 615,00 €	2 170 273,79 €	53,02%
TOTAL		47 006 738,00 €	44 023 829,44 €	93,65%

Le taux de réalisation du budget reste conforme aux prévisions initiales et n'a pas subi d'imprévu particulier ou de dérapage en cours d'année.

Il est à noter à contrario de l'année 2022 que malgré une revalorisation durant l'été 2023 d'une revalorisation du point d'indice de la fonction publique le budget concernant les charges de personnel a été parfaitement évalué et maîtrisé.

Concernant le chapitre 042 (Dotations aux amortissements) le montant réalisé fut plus important que prévu, il ne s'agit cependant que d'une écriture d'ordre qui se trouve dans sa globalité en miroir en section d'investissement au 040.

_ pour mémoire : évolution des principaux ratios depuis le début du mandat :

	2020	2021	2022	2023
La part des frais de personnel dans le fonctionnement courant de la Commune : charges de personnel / dépenses (réelles) de fonctionnement	60,24%	62,97%	62,75%	60,49%
La part du remboursement des emprunts (ayant financé des investissements) dans le fonctionnement courant : annuité à rembourser / dépenses (réelles) de fonctionnement	10,07%	10,00%	9,36%	9,75%
Ce que coûte le fonctionnement courant de la Commune à chaque habitant : dépenses (réelles) de fonctionnement / population	2 185,43 €	2 184,25 €	2 246,77 €	2 261,09 €
Ce que coûte la Commune (fonctionnement courant + remboursement des emprunts ayant servi à financer les investissements passés) à chaque habitant : dépenses (réelles) de fonctionnement + remb capital emprunts / population	2 367,27 €	2 369,05 €	2 426,49 €	2 436,65 €
Capacité nette d'autofinancement des nouveaux investissements (après déduction des charges de fonctionnement et remboursement des emprunts) dégagée sur les recettes (réelles) de fonctionnement.	6,82%	8,55%	6,07%	5,17%

B – La section d'investissement

Prévision (équilibrée) des recettes et des dépenses* : 22.690.676,91 € & 20.996.616,00 €.

3.433.000 € avaient été provisionnés pour le remboursement du capital des emprunts (Amortissements)

A la clôture des comptes, la Commune a réalisé en recettes 13.749.725,93 € et 12 620 367,46 € en dépenses. Il en résulte un excédent d'investissement de 1.129.358 € pour l'année 2023. De plus il faut ajouter des restes-à-réaliser en recettes (c'est-à-dire engagées en 2022 mais non encore recouvrées au 31 décembre) à hauteur de 4.964.391 €, ainsi qu'en dépenses (c'est-à-dire engagées mais pas encore payées au 31 décembre) à hauteur de 2.912.934 €. Ce qui aboutit à un résultat net de la section d'investissement de 3.181.515 €.

*Au cumul des reports de l'année 2022.

Investissement Recettes :

<i>Chap.</i>	<i>Libellé</i>	<i>BP</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Taux d'exécution</i>
13	<i>Subventions d'investissement</i>	2 005 176,00 €	687 078,00 €	34,27%
16	<i>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</i>	3 717 246,91 €	0,00 €	0,00%
23	<i>Constructions</i>	6 000 000,00 €	4 013 478,86 €	66,89%
27	<i>AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS</i>	0,00 €	282 810,50 €	0,00%
Total des recettes d'équipement		11 722 422,91 €	4 983 367,36 €	42,51%
10	<i>Dotations, fonds divers (hors 1068)</i>	1 395 500,00 €	1 262 960,03 €	90,50%
1068	<i>Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	4 225 256,00 €	4 225 256,75 €	100,00%
024	<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	110 630,00 €	0,00 €	0,00%
Total des recettes financières		5 731 386,00 €	5 488 216,78 €	95,76%
Total des recettes réelles d'investissement		17 453 808,91 €	10 471 584,14 €	60,00%
021	<i>Virement de la sect. de fonctionnement</i>	2 064 500,00 €	0,00 €	0,00%
040	<i>Opération d'ordre transfert entre sections</i>	2 064 500,00 €	2 170 273,79 €	105,12%
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00 €	0,00 €	0,00%
001	<i>Résultat d'invest. reporté</i>	1 107 868,00 €	1 107 868,00 €	0,00%
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 236 868,00 €	3 278 141,79 €	62,60%
TOTAL		22 690 676,91 €	13 749 725,93 €	60,60%

On notera que les subventions au regard du taux d'exécution paraissent faibles (34,27 %), cependant il faudra mettre ce chiffre 687.078 € en perspective avec les années antérieures, notamment avec le réalisé de 2022 qui était de 679.614 € et déjà 10% plus important que le provisionné au BP de l'époque.

La réalisation du budget des dotations reste conforme à la prévision du BP 2023.

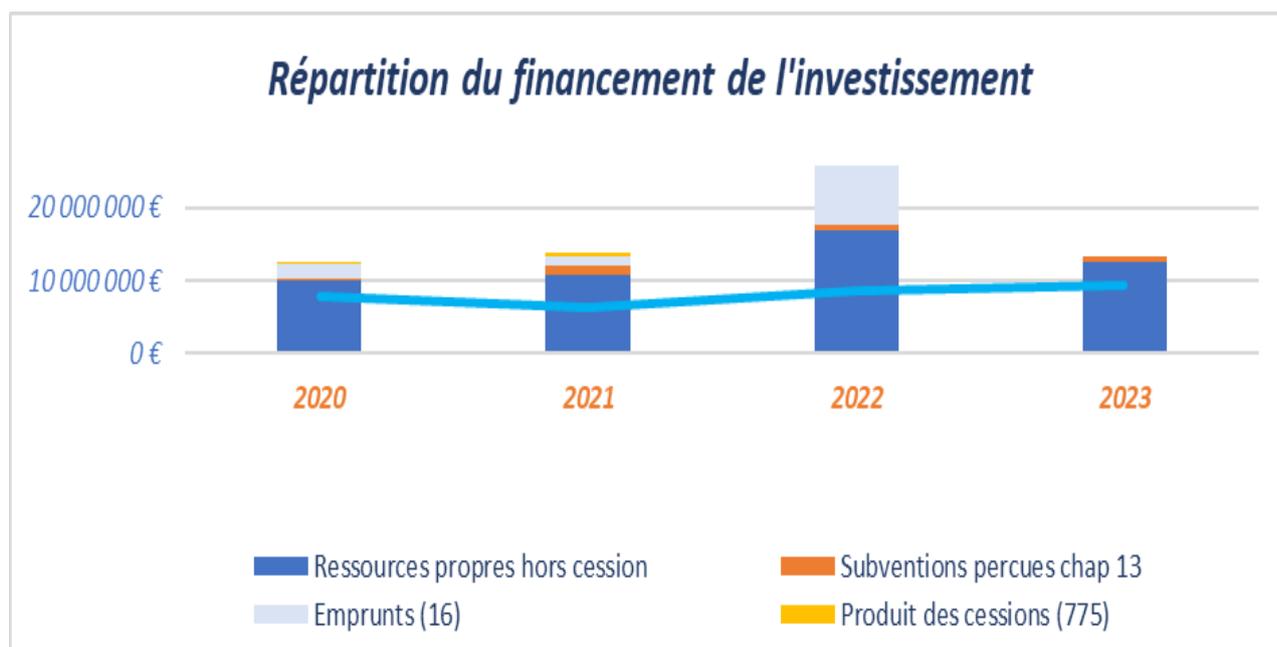
De plus il est important de noter que durant l'année 2023 la ville de Bonneuil-sur-Marne n'a pas souscrit d'emprunt (Chap. 16), révélant ainsi sa capacité d'efficacité dans la réalisation de ses programmes d'investissement et de résilience financière.

Investissement Dépenses :

Chap.	Libellé	BP	Réalisé	Taux d'exécution
20	Immobilisations incorp. (sauf 204)	978 880,00 €	155 439,89 €	15,88%
21	Immobilisations corporelles	5 435 111,00 €	4 975 753,62 €	91,55%
23	Immobilisations en cours	11 011 525,00 €	4 243 390,78 €	38,54%
Total des dépenses d'équipement		17 425 516,00 €	9 374 584,29 €	53,80%
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	3 433 000,00 €	3 245 783,17 €	94,55%
27	Autres immobilisations financières	38 100,00 €	0,00 €	0,00%
020	Dépenses imprévues	100 000,00 €		0,00%
Total des dépenses financières		3 571 100,00 €	3 245 783,17 €	90,89%
Total des dépenses réelles d'investissement		20 996 616,00 €	12 620 367,46 €	60,11%
040	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00%
041	Opérat. Ordre transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL		20 996 616,00 €	12 620 367,46 €	60,11%

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement paraît modéré (53,80 %) cependant là aussi il faudra mettre ce chiffre en perspective des années précédentes, pour rappeler sur l'année 2022 ce taux était de 91,36% pour un montant de 8.703.376 € donc 7,71% en moins que 2023. Il est donc raisonnable d'affirmer que l'essentiel des programmes d'investissement envisagés ont été réalisés. Etant précisé que certains programmes, spécialement le gros chantier de rénovation énergétique du groupe scolaire Romain Rolland, sont programmées sur plusieurs exercices comptables.

_ pour mémoire : évolution du financement des investissements depuis le début du mandat :



C – L'endettement :

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette s'élevait à 31.463.234,93 € €.

_ pour mémoire : évolution de la dette depuis le début du mandat :

	2020	2021	2022	2023
Capital restant dû (au 31-12)	31 990 693,00 €	30 042 677,05 €	34 783 556,55 €	31 463 234,93 €
Evolution en %	-3,80%	-6,09%	15,78%	-9,55%
Annuités	3 998 532,31 €	3 970 196,73 €	3 809 330,06 €	4 186 715,66 €
Evolution	1,50%	-0,71%	-4,05%	9,91%

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la Commune pour éteindre totalement sa dette, si elle mobilisait et si elle affectait la totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre par le solde des recettes réelles et des dépenses réelles de fonctionnement :

	2020	2021	2022	2023
Ratio de désendettement	5,1 ans	4,4 ans	5,7 ans	6,1

Nota - La zone « critique » se situe à compter d'un ratio de désendettement de 15 ans. La règle d'or du dispositif de contractualisation avec l'Etat fixe le plafond à 12 ans pour les communes.

D – Bilan de la formation des élus 2023

L'article L.2123-12 du code général des collectivités territoriales impose désormais qu'un bilan annuel soit établi sur la formation des élus du Conseil Municipal au cours de l'année écoulée, bilan qui doit être annexé au compte administratif.

En 2023, quatre actions de formation ont été financées :

- le renouvellement de la cotisation au CIDEFE pour 19 élus, pour un montant de 16.530 € ;
- la participation au congrès national de l'AMF, pour 6 élus, pour un montant total de 950 € ;
- les frais de participation à un séminaire à BLOIS, du 23 au 25 août 2023, réglés au CENTRE DE FORMATION CONDORCET pour 2 élus, pour un montant de 1 382 € ;
- les frais de participations à une session de formation le 26 mars 2022, réglés à la FMP sur la lecture et la compréhension du budget municipal, pour un montant de 2000 €.

Soit un total de 19 553 € (65 % des crédits inscrits au budget).

A la suite de ce bilan, un débat devra avoir lieu, dans le cadre de l'adoption du compte administratif, sur la formation des membres du Conseil Municipal.

E – Indemnités perçues par les Élus en 2023

Conformément aux nouvelles exigences de transparence de la vie publique, en vigueur depuis la mandature 2020-2026, le Conseil Municipal est informé de l'état récapitulatif des indemnités de fonction brutes perçues par les Elus pour l'année civile 2023 :

	Au titre du mandat municipal	Au titre d'un mandat intercommunal	Au titre de la représentation dans d'autres organismes	TOTAL BRUT PERÇU EN 2022
M. Denis ÖZTORUN	48 912,84 €	15 895,20 €	600 €	65 408,04 €
Mme Virginie DOUET	42 889,62 €	794 €	14 371,86 €	58 055,48 €
M. Akli MELLOULI	14 898,68 €	794 €	-	15 692,68 €

M. Mehdi MEBEIDA	18 213,88 €	-	-	18 213,88 €
Mme Sandra BESNIER	12 091,50 €	-	-	12 091,50 €
M. Arnaud LETELLIER- DESNOUVRIES	12 091,50 €	5 658,55 €	-	17 750,05 €
Mme Dashmiré SULJEMANI	18 251,10 €	-	-	18 251,10 €
M. Amar MELLOULI	3 286, 63 €			3 286,63 €
Mme POUILLAUDE Elisabeth	9 434,35 €			9 434,35 €
Mme Hafsa AL SID CHEIKH	2 033,31 €	-	-	2 033,31 €
M. Sabri MEKRI	18 251,10 €	-	-	18 251,10 €
Mme Mireille COTTET	12 091,50 €	-	-	12 091,50 €
M. Patrick DOUET	-	8 760 €	-	8 760,00 €
Autres Conseillers Municipaux	-	-	-	

Au vu de ces informations, il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2023.

Etant rappelé que le vote du compte administratif ne porte pas sur l'opportunité d'avoir décidé d'engager telle ou telle dépense ou d'encaisser telle ou telle recette, mais sur la régularité des comptes présentés (si ceux-ci ont été correctement tenus par rapport aux règles comptables et aux obligations d'exécution fixées par la loi et le Conseil Municipal).

Nota – Conformément à la loi, M. le Maire devra se retirer au moment du vote du compte administratif.

Le dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission n°1 en date du 26 mars 2024.

- PROJET DE DÉLIBÉRATION -

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération n°2021-12-16 du 16 décembre 2021 modifiée, portant approbation du budget primitif 2022 de la Ville de BONNEUIL-SUR-MARNE ;

VU sa délibération n°DCM-2024-31 du 4 avril 2024, portant compte de gestion 2023 ;

LE Maire s'étant retiré au moment du vote ;

AYANT désigné Madame Virginie DOUET, Première Adjointe au Maire, pour présider la séance ;

ADOpte

Article 1^{er} : Il est donné acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif pour l'exercice 2023.

Sont constatées les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Les résultats définitifs sont arrêtés en conséquence dans le tableau détaillé ci-après, savoir :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit
Résultat 2022 reporté	0 €	0 €	1 107 868 €	0 €	1 107 868 €	0 €
Opérations de l'exercice	47 503 686 €	44 023 829 €	12 641 858 €	12 620 367 €	60 145 544 €	56 644 197 €
TOTAUX	47 503 686 €	44 023 829 €	13 749 726 €	12 620 367 €	61 253 412 €	56 644 197 €
Résultats de clôture	3 479 857 €		1 129 358 €		4 609 215 €	
Restes-à-réaliser			4 964 391 €	2 912 234 €	2 052 157 €	
Résultat RR			2 052 157 €			
RÉSULTATS DÉFINITIFS	3 479 857 €		3 181 515 €		6 631 372 €	

Article 2 : Le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2023, annexé au présent compte administratif, est approuvé.

Article 3 : Il est pris acte des actions de formation des Membres du Conseil Municipal qui ont été financées pour l'année écoulée 2023.

Il est débattu des besoins en formation exprimés par tout ou partie du Conseil Municipal pour l'année en cours 2023.